

SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE.

SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 1857.

PRÉSIDENCE DE M. MOQUIN-TANDON.

La Société se réunit à sept heures et demie du soir, dans le local ordinaire de ses séances, rue du Vieux-Colombier, 24.

M. le Président déclare ouverte la session ordinaire de 1857-58, et, par suite des présentations faites dans la séance du 24 juillet dernier, proclame l'admission de :

MM. OUDINET, pharmacien, rue Hoche, 9, à Versailles, présenté par MM. Chatin et Guilloteaux-Vatel.

BERGERON (Georges), étudiant en médecine, rue Villedo, 7, à Paris, présenté par MM. Chatin et de Schœnefeld.

GOUBERT (Émile), étudiant, rue Saint-Sulpice, 25, à Paris, présenté par MM. Chatin et de Schœnefeld.

ROYER (Charles), avocat, à Saint-Rémy près Montbard (Côte-d'Or), présenté par MM. Chatin et de Schœnefeld.

AUGÉ DE LASSUS, rue Saint-Jean, 44, à Saint-Quentin (Aisne), présenté par MM. Montagne et Viaud-Grandmarais.

M. le Président annonce en outre treize nouvelles présentations.

M. le Président annonce la mort de M. Guiart, pharmacien en chef de l'hôpital de la Pitié, membre de la Société, décédé à Paris, au mois de septembre dernier.

M. T. Caruel, membre de la Société, est proclamé membre à vie, sur la déclaration faite par M. le Trésorier qu'il a rempli la condition à laquelle l'article 14 des statuts soumet l'obtention de ce titre.

Dons faits à la Société :

1° Par M. P. de Tchihatchef :

Sur la végétation des hautes montagnes de l'Asie-Mineure et de l'Arménie.

2° Par M. Léon Soubeiran :

Note sur la récolte de la gomme adragante en Asie-Mineure.

Note sur les marais à sangsues de Clairefontaine.

Description de l'Aquarium du Muséum d'histoire naturelle de Paris.

Description de deux cas de monstruosité comparés, observés sur un canard et un poulet, par MM. L. Soubeiran et A. Luton.

3° Par M. Duchartre :

Observations sur la fanaison des plantes et sur les causes qui la déterminent.

Note sur quelques monstruosité du Tulipa Gesneriana.

4° Par M. de Bouis :

Une lettre autographe de Schultes.

5° De la part de M. Alph. De Candolle, de Genève :

Espèces nouvelles du genre Thesium.

Note sur la famille des Santalacées.

6° De la part de M. Godron, de Nancy :

Flore de Lorraine, 2^e édition.

7° De la part de M. G. Thuret, de Cherbourg :

Observations sur la reproduction de quelques Nostochinées.

8° De la part de M. Cuigneau, de Bordeaux :

Compte rendu des travaux de la Société Linnéenne de Bordeaux pendant l'année 1855-56.

9° De la part de M. Fée, de Strasbourg :

Sur les Cycadées.

10° De la part de M. M. Du Colombier :

Exposition d'une méthode propre à résoudre diverses questions de statistique végétale.

11° De la part de M. l'abbé de Lacroix :

Nouveaux faits relatifs à l'histoire de la botanique et à la distribution géographique des plantes de la Vienne.

12° De la part de M. Hubert :

Essai sur quelques Hydrophytes de la Charente-Inférieure.

13° De la part de M. Sahut, horticulteur à Montpellier :

Catalogue de son établissement, pour 1857-58.

14° De la part de M. N. Pringsheim, de Berlin :

Untersuchungen ueber Befruchtung und Generationswechsel der Algen.

15° De la part de M. Conrad Kindberg :

Symbolæ ad synopsis generis Lepigonum.

16° De la part de M. W. Gregory :

On new forms of marine Diatomaceæ, etc., et plusieurs autres mémoires sur cette famille.

17° De la part de M. Malbranche, de Rouen :

De la prétendue transformation de l'Ægilops en Blé.

18° De la part de M. de Caze :

Sur une correspondance inédite entre Linné et Bernard de Jussieu.

19° De la part de M. Ed. Le Héricher :

Essai sur la flore populaire de Normandie et d'Angleterre.

20° De la part de l'Institut Smithsonian, de Washington :

Publications of the learned Societies and periodicals in the library of the Smithsonian Institution, part 2.

Ohio agricultural Reports, 1850-54.

Smithsonian Reports, 1855.

Act of incorporation and By-laws of the Academy of Natural sciences of Philadelphia.

21° *Compte rendu de la séance générale, du 3 juin 1857, de la Société d'encouragement.*

22° En échange du Bulletin de la Société :

Bulletin de la Société industrielle d'Angers, numéros de janvier et février 1857.

Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture, numéros de juillet à septembre 1857, et Procès-verbaux des séances du jury pour l'exposition universelle de 1855.

L'Institut, juillet à novembre 1857, seize numéros.

M. Brice donne lecture du rapport de la Commission de comptabilité, chargée de vérifier la gestion de M. le Trésorier pendant l'exercice 1856. Ce rapport est ainsi conçu :

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES DU TRÉSORIER DE LA
SOCIÉTÉ BOTANIQUE DE FRANCE POUR L'ANNÉE 1856.

Messieurs,

La Commission chargée, aux termes de l'article 27 de votre règlement administratif, de vérifier la gestion de M. le Trésorier de la Société pendant l'année 1856, a bien voulu me confier le soin de rédiger son rapport, et je vais, en conséquence, avoir l'honneur de vous soumettre le résultat de notre travail.

Nous vous devons, avant tout, quelques courtes explications sur l'époque tardive de l'accomplissement de notre mission. Sans doute, si nous nous fussions attachés à la lettre plutôt qu'à l'esprit du règlement, il nous eût été facile de vous apporter, dès la fin de janvier, une balance extraite à cette date des livres de M. le Trésorier, et de l'analyser devant vous, comme ont dû le faire les Commissions qui nous ont précédés, pour obéir à une prescription réglementaire, à notre avis inexécutable, quant à la date fixée par elle. Mais, résolus à procéder à la vérification des comptes de 1856 de manière à pouvoir vous faire connaître la situation *réelle* de cet exercice, il nous a fallu nécessairement attendre que toutes les dépenses qui s'y rattachent fussent constatées et soldées. Agir autrement, c'eût été nous exposer à ne pouvoir mettre sous vos yeux que des résultats incomplets, puisqu'il eût fallu rejeter sur l'exercice 1857 un grand nombre de dépenses créées en 1855 et 1856, mais dont le chiffre était alors inconnu.

Nous nous empressons, d'ailleurs, de rendre hommage à la parfaite régularité qui règne dans les écritures de M. le Trésorier. Un compte spécial est ouvert chez l'honorable M. Delessert au nom de la Société Botanique de France, et ses recettes comme ses dépenses viennent y figurer tour à tour, au moyen de ce mécanisme compliqué, mais aussi ingénieux qu'infailible, que l'on nomme la comptabilité en partie double.

Cependant, quelque rigoureusement exact que soit ce compte, ce n'est et ce ne peut être qu'un compte de caisse ; et pour que la Société fût à même d'en apprécier utilement les résultats, il a fallu en faire le complet dépouillement, en décomposer les éléments divers et les grouper ensuite sous la forme d'un compte administratif que nous établissons ainsi qu'il suit :

Actif de la Société au 1^{er} janvier 1856.

1 ^o Espèces.	} Reliquat resté entre les mains de l'agent.. . . .	2,324	77	}	2,384	22
		59	45			
2 ^o Un récépissé de la Caisse des dépôts et consignations.					3,000	"
3 ^o Deux bons du Trésor, ensemble.					1,575	"
					<hr/>	
	Total de l'encaisse et des valeurs.				6,959	22

Recettes de l'année 1856.

Arriéré de 1855	{ 68 cotisations à 30 fr. 2,040 »	} 2,100 »	} 10,870 50	
	{ 3 soldes. 60 »			
Cotisations de 1856.	{ 206 cotisations à 30 fr. 6,180 »	} 6,182 »		
	{ 1 solde.. 2 »			
Une cotisation à vie (M. Kralik).	300 »			
Vente du Bulletin	691 »			
Excédant de pages d'impression payé par les auteurs.	15 »			
Encaissement de deux bons du Trésor (intérêts compris).	1,582 50			
Total des recettes, y compris l'encaisse au 1 ^{er} janvier 1856.				17,829 72

DÉPENSES.

Arriéré de 1855.

Loyer.	400 »	} 6,300 10
Chauffage et éclairage.	51 50	
Impression du Bulletin	4,835 45	
Revue bibliographique	261 25	
Port du Bulletin	75 50	
Impression de lettres et circulaires	53 50	
Ports de lettres et affranchissement	46 70	
Dépenses diverses.	26 20	
Traitement de l'agent comptable.	500 »	
Gages du garçon de bureau (4 ^e trimestre).	50 »	

Année 1856.

Loyer.	400 »	} 7,364 10	
Chauffage et éclairage.	198 50		
Impression du Bulletin	4,160 55		
Revue bibliographique	976 »		
Port du Bulletin	376 75		
Impression de lettres et circulaires	71 25		
Ports de lettres et affranchissement	63 85		
Mobilier et bibliothèque.	364 15		
Dépenses diverses.	53 05		
Traitement de l'agent comptable	500 »		
Gages du garçon de bureau.	200 »		
Versement au Trésor contre deux bons	1,500 »		
Total des dépenses.			15,164 20

RÉSUMÉ.

Recettes.	17,829 f. 72
Dépenses.	15,164 20
<hr/>	
Restant disponible au 31 décembre 1856,	2,665 52

En ce qui concerne le chapitre des recettes, nous devons faire observer que les livres de M. le Trésorier comprennent, en outre des recettes que nous avons énoncées plus haut, une somme de 1,860 fr., produit de 62 cotisations afférentes à l'année 1857, et que, par cette raison, nous avons cru devoir retrancher du compte de 1856 pour la reporter à celui de 1857 auquel elle appartient.

Les détails et les chiffres que nous venons de mettre sous les yeux de la Société présentent quelques faits sur lesquels nous ne pouvons nous dispenser d'appeler son attention.

On a pu remarquer que les recettes de 1856 ne comprennent que 206 cotisations versées dans la caisse de M. le Trésorier, à la date du 17 juillet dernier, époque à laquelle s'arrête le compte de caisse que nous avons eu sous les yeux : cependant, si l'on consulte la liste générale des membres de la Société pour cette même année, on voit qu'elle se compose de 341 noms. C'est donc un nombre de 135 retardataires existant à la date que nous venons d'indiquer, et par suite, une recette de 4,050 fr. en moins dans la caisse de M. le Trésorier. Il est résulté de ce retard dans les versements que, sans l'emploi des fonds provenant des 62 cotisations appartenant à l'année 1857, le compte de M. le Trésorier pour l'année 1856 se fût soldé *en débet*, et qu'il eût été, dès lors, dans l'impossibilité de faire face à tous les engagements de la Société.

Un pareil fait, hâtons-nous de le dire, n'a certes rien qui puisse nous inspirer des alarmes sérieuses, en présence de la situation de plus en plus prospère de notre Société qu'accroissent chaque jour de nouvelles admissions ; mais ce fait n'en constitue pas moins un état de choses anormal et irrégulier, auquel il est désirable de mettre un terme.

Vous le savez, Messieurs, et personne d'entre nous ne doit l'oublier, les seules ressources financières de la Société consistent dans les cotisations annuelles de ses membres. Ces cotisations suffisent, il est vrai, et au delà, pour couvrir les dépenses ordinaires d'une année ; mais pour qu'il en soit ainsi, il faut de toute nécessité qu'elles soient versées avec exactitude dans le cours même de l'année à laquelle elles s'appliquent, sous peine de créer tôt ou tard des embarras réels dans l'administration de nos finances.

Fous ne pouvons que recommander cette observation à l'attention de tous nos confrères de Paris et des départements, et en particulier aux honorables membres de notre Bureau, que leurs fonctions appellent à prendre les mesures convenables pour porter remède aux inconvénients que nous avons dû vous signaler.

L'examen des chiffres dont se compose le chapitre des dépenses offre également le sujet d'observations non moins importantes. Si l'on considère les sommes payées pour des services effectués en 1855, on remarque qu'elles s'élèvent au total de 6,300 fr. 10 c., ce qui constitue un arriéré presque

égal au montant des dépenses de l'année 1856, qui est, comme on l'a vu, de 7,364 fr. 10 c. Ainsi donc, l'exercice 1856 a dû faire face à une dépense presque double de celle d'une année ordinaire, et cela avec des ressources d'autant plus faibles que les recettes se réalisaient avec moins d'exactitude.

Il ne vous échappera pas, Messieurs, que continuer ainsi à rejeter la plus grande partie des dépenses d'une année sur la suivante, ce serait nous exposer à amener une confusion regrettable dans nos finances dans un avenir plus ou moins éloigné, et tous, nous avons trop à cœur les intérêts et la prospérité future de notre Société pour ne pas chercher à éviter un tel résultat.

Nous espérons donc qu'il aura suffi d'appeler la sérieuse attention de la Société sur les observations que nous venons d'avoir l'honneur de lui présenter, pour que chacun de nous, dans sa sphère d'action, s'efforce de contribuer à maintenir aussi régulière que possible la situation, d'ailleurs réellement heureuse et progressive, de la Société Botanique de France.

Avant de terminer, il n'est peut-être pas sans intérêt de faire connaître à la Société que l'exercice 1856, en supposant toutes ses ressources réalisées, présentera, en fin de compte, une recette totale de 10,900 fr., une dépense de 7,500 fr., et partant un solde restant libre d'environ 3,500 fr., non compris l'excédant de recette des exercices antérieurs.

Aucune des observations qui précèdent n'étant applicable aux comptes tenus par M. le Trésorier avec la régularité remarquable que nous nous sommes empressés de vous signaler au commencement de ce rapport, la Commission de comptabilité vous propose, Messieurs, de donner votre complète approbation à la gestion de M. François Delessert pendant l'année 1856, et de lui exprimer toute notre gratitude pour le zèle éclairé et le dévouement sans bornes avec lesquels il s'est acquitté des fonctions que la Société a eu la bonne fortune de lui confier.

Les membres de la Commission :

J. GAY, T. PUEL, G. BRICE, rapporteur.

Paris, 13 novembre 1857.

Les conclusions de ce rapport sont adoptées par la Société.

M. Cosson donne lecture du rapport de la Commission chargée d'examiner la proposition de M. le comte Jaubert, relative à la publication, sous les auspices de la Société, d'une *Flore cryptogamique des environs de Paris*. Ce rapport est ainsi conçu :

Messieurs,

Dans une des séances de la session extraordinaire tenue cette année à Montpellier, M. le comte Jaubert a appelé l'attention de la Société sur la

lacune regrettable qui existe dans la Flore des environs de Paris, la cryptogamie n'étant représentée, dans les ouvrages descriptifs récents sur les végétaux de cette région, que par les familles de l'ordre le plus élevé. Notre honorable vice-président a insisté, à cette occasion, sur l'intérêt pratique qu'il y aurait à la publication de l'ensemble de la cryptogamie, rédigé d'après un plan analogue à celui qui a été adopté pour la partie phanérogamique par MM. Cosson et Germain de Saint-Pierre.

Par une lettre du 22 juillet 1857 adressée à M. le président de la Société, et qui a été lue dans la séance du 24 du même mois, M. le comte Jaubert a formulé une proposition au sujet de cette publication, et a demandé le patronage de la Société pour un ouvrage dont la réalisation devra être un puissant encouragement pour les études cryptogamiques trop généralement négligées. En conséquence, il a été arrêté par la Société qu'une Commission composée de trois membres serait nommée pour examiner s'il conviendrait d'entreprendre la publication proposée par M. le comte Jaubert, et M. le Président a désigné pour faire partie de cette Commission, MM. L.-R. Tulasne, Roussel et E. Cosson.

Dans une première réunion, la Commission a reconnu tout l'intérêt que présente la publication d'une *Flore cryptogamique des environs de Paris*. Elle a pensé qu'il y aurait lieu de diviser le travail en deux parties : la première comprenant les cryptogames d'un ordre élevé : les Fougères, Equisétacées, Characées, Mousses, Hépatiques et Lichens ; et la seconde comprenant les Champignons et les Algues. Elle a reconnu que, pour la première partie, l'état actuel de la science et les documents réunis jusqu'à ce jour sur la flore locale permettraient de s'en occuper immédiatement ; mais elle n'a pas cru qu'il en fût de même de la seconde partie, pour laquelle les documents recueillis sur la flore locale sont loin d'être suffisants, et où la délimitation des espèces et même des genres laisse encore beaucoup à désirer dans les ouvrages généraux, ainsi que l'ont d'ailleurs démontré les importants travaux publiés récemment par MM. L.-R. Tulasne et G. Thuret, sur les groupes des Champignons et des Algues.

La première partie de la *Flore cryptogamique*, d'après le relevé de la Flore de M. Mérat, se composerait de 601 espèces, savoir :

Fougères	env.	25 espèces.	Lycopodiacées	env.	3 espèces.
Marsiléacées	—	1	Mousses	—	200
Characées	—	11	Hépatiques	—	55
Équisétacées	—	6	Lichens	—	300

Les espèces nouvellement découvertes dans nos environs, ou récemment établies, porteraient probablement ce nombre à 650 ou 700. La Commission a estimé que, en y comprenant les descriptions de familles et de genres, les tableaux synoptiques et les explications des planches, deux

espèces au moins pourraient être décrites par page, et que, par conséquent, avec la préface et les tables synonymiques, l'impression n'excéderait pas 320 pages, soit 20 feuilles d'impression.

La seconde partie, également d'après le relevé de la Flore de M. Mérat, contiendrait près de 1600 espèces ; mais, en raison de l'organisation moins complexe des végétaux des groupes des Champignons et des Algues, les descriptions pourraient avoir moins d'étendue, et l'ensemble de cette seconde partie ne dépasserait probablement pas le même nombre de feuilles d'impression.

La première partie, la seule dont la publication puisse être immédiatement entreprise, devrait avoir, indépendamment du texte, un certain nombre de planches, les unes sur bois et intercalées dans le texte, les autres en taille-douce, gravées sur pierre ou sur cuivre, et placées en regard des descriptions.

La Commission, à l'unanimité, a reconnu que les honoraires de la rédaction devraient, au minimum, être de 60 francs par feuille d'impression, soit 1200 francs pour l'ensemble.

Elle a eu, le 8 octobre, une entrevue avec M. V. Masson, éditeur de la *Flore phanérogamique des environs de Paris*, pour examiner avec lui les conditions auxquelles il se chargerait de la publication. M. Masson a fait observer que, pour couvrir les frais d'impression, il faudrait que le tirage fût de 1250 exemplaires, plus la passe, au total 1375 exemplaires, le prix de chaque exemplaire étant fixé approximativement à 10 francs. A cette condition, il se chargerait, sans rétribution aucune, de tous les frais d'impression ; il concourrait en outre aux frais du dessin, de la gravure et du tirage des planches, jusqu'à concurrence de la somme de 2000 francs ; il contribuerait enfin aux honoraires de la rédaction pour la somme de 500 francs. Une somme approximative de 700 francs resterait par conséquent à fournir par la Société. Le versement de cette dernière somme se ferait au fur et à mesure du tirage, par paiements égaux de 35 francs par feuille d'impression.

M. Masson, en raison du patronage accordé à la *Flore cryptogamique*, ferait aux membres de la Société une remise d'un tiers sur le prix de catalogue.

Voilà, Messieurs, l'état actuel de la question examinée par votre Commission, à laquelle MM. Ad. Brongniart, le comte Jaubert, Montagne, Moquin-Tandon et de Schœnefeld ont bien voulu prêter leur concours officieux ; en conséquence, j'ai l'honneur de proposer en son nom à la Société de voter une allocation de 700 francs comme encouragement pour la publication de la première partie de la *Flore cryptogamique*, et de désigner une nouvelle Commission, qui serait chargée de la direction générale de

l'ouvrage, tant au point de vue du fond que de la forme typographique.

Les conclusions de ce rapport ont été préalablement soumises au Conseil d'administration de la Société, et adoptées par lui à l'unanimité.

Les membres de la Commission :

L.-R. TULASNE, ROUSSEL, E. COSSON, *rapporteur.*

La Société adopte les conclusions de ce rapport et vote une allocation de 700 francs pour subvenir en partie aux frais de la publication de la première moitié de la *Flore cryptogamique des environs de Paris.*

Une nouvelle Commission devant être chargée de surveiller et diriger cette publication, M. le Président désigne pour faire partie de ladite Commission, MM. Cosson, Montagne, Roussel, L.-R. Tulasne et Weddell.

M. de Schœnefeld, vice-secrétaire, donne lecture de la communication suivante, adressée à la Société :

VINGT-QUATRIÈME NOTICE SUR LES PLANTES CRYPTOLOGAMES RÉCEMMENT DÉCOUVERTES
EN FRANCE, par M. J.-B.-H.-J. DESMAZIÈRES (suite ¹).

DISCOMYCETES.

9. TROCHILA POPULORUM, Desmaz. *Pl. crypt.* sér. 2, n° 451 !

T. maculis minutis brunneis, vel griseo-plumbeis, dein albidis, irregulariter rotundatis, demum confluentibus. Discus innatus, erumpens, minutissimus, laxe subgregarius, humidus planus cinereus, siccus concavus brunneus. Ascis clavatis; sporidiis octonis ellipsoideis; sporulis 2, hyalinis, globosis. — Hab. in foliis siccis Populorum. Vere.

Nous devons la connaissance de ce Discomycète à M. Roberge, qui l'a observé sur les feuilles des Peupliers d'Italie et du Canada. Il vient surtout à leur face supérieure, et détermine les taches que nous avons décrites plus haut. En se réunissant, ces taches prennent toutes sortes de formes et de dimensions. Dans le jeune âge, elles sont circonscrites par une ligne brune. Sur toute leur étendue sont réunis, sans ordre bien déterminé, les individus de ce très petit Champignon; mais ils tendent pourtant, quoique faiblement, à la disposition annulaire. Les lanières de l'épiderme percé par eux forment une sorte de collerette autour des disques, qui sont arrondis en des-

(1) Voyez plus haut, page 797.